

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE LA JUSTICE
DIRECTION GENERALE DES
AFFAIRES PENITENTIAIRES

ADDENDUM N°556/ *8w* /2021 PORTANT SUR L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°556/786/2021 RELATIF A LA FOURNITURE DE MATERIEL DE BUREAU ET D'HYGIENE ET LA FOURNITURE DE 5110 STERES DE BOIS DE CHAUFFAGE A LA DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES PENITENTIAIRES

La Direction Générale des Affaires Pénitentiaires a lancé un Avis d'Appel d'Offres n°556/786/2021 portant sur deux (2) Dossiers d'Appel d'Offres Ouvert National n°DNCMP/157&158/F/2021-2022 relatifs respectivement à la fourniture de matériel de bureau et d'hygiène et 5110 stères de bois de chauffage dont l'ouverture des offres est fixée respectivement en dates du 13 et 14 décembre 2021 à 10 heures 30 minutes.

Ayant constaté que le Dossier d'Appel d'Offres n°DNCMP/157/F/2021-2022 relatif à la fourniture de matériel de bureau et d'hygiène contient certains articles qui ne se trouvent plus sur le marché, conformément aux dispositions du point huit (8) du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO), l'Administration Pénitentiaire informe toute personne physique ou morale désirant soumettre son offre qu'elle vient de publier un additif sur les articles à acheter et qui sont contenus dans le Dossier d'Appel d'Offres susmentionné (n°DNCMP/157/F/2021-2022).

Cet additif porte sur les points suivants:

A. MATERIEL DE BUREAU

L'article 30 portant sur les Toners pour photocopieuse canon iR 2016 (C-EXV14), au lieu de 18 pièces, la commande est de **28 pièces**.

L'article 36 portant sur les Toners pour photocopieuse canon iR 2520 (C-EXV33), est remplacé par les cartouches HP Laser Jet 59 A : **10 pièces**.

L'article 37 portant sur les Tambours pour photocopieuse Canon IR 2520 (C-EXU33) est remplacé par les Tambours pour photocopieuse Canon IR 2420 (C-EXV 14) : **10 pièces**.

C. MATERIEL INFORMATIQUE

L'article 5 portant sur les imprimantes HP LASER JET PRO M402 dne, est remplacé par les imprimantes HP LASER JET PRO M404 dne : **3 pièces**.

L'article 12 portant sur les brosses pour nettoyer le clavier, le soumissionnaire est invité à consulter le modèle à fournir à la DGAP.

L'article 17 portant sur les multiprises, le soumissionnaire devra fournir les multiprises de type LEGRAND, **10 pièces**.

L'article 18 portant sur les adaptateurs, le soumissionnaire est invité à consulter le modèle des adaptateurs à fournir à la DGAP.

L'article 21 portant sur les papiers photos est rayé de la liste des articles à commander.
L'article 23 portant sur les photocopieuses canon IR 2520 avec ADF, le soumissionnaire devra fournir les photocopieuses canon IR 2420 avec ADF, **soit 2 pièces**.

Fait à Bujumbura, le 29 / 11 / 2021

LE DIRECTEUR GENERAL DES
AFFAIRES PENITENTIAIRES

Pierre Claver MIBURO

